

Réf: Dossier 345968

## Avis de constitution

### SOCIETE « FOX MINERAL »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA 2, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/09/2024, et enregistrés au CEPICI le 19/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FOX MINERAL »

Objet :

- Etude D'impact Environnemental Et Social
- Sécurité Industrielle, Etudes Des Dangers
- Fourniture De Matériels Miniers Et Pétroliers
- Exploitation Et Vente Des Ressources Minérales Et Pétrolières
- BTP

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA 2, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M SIKI DJIHANOU CARMEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07836 du 27/09/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°58819/GTCA/RC/2024 du 27/09/2024

